

(N° 39.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 6 MARS 1876.

Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi portant augmen- tation du personnel de quelques tribunaux.

(Voir les Nos 62 et 96 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron d'ANETHAN, Président, DE KERCHOVE, SOLVYNS, H. DOLEZ,
E. DOLEZ, DE WANDRE, BERGH, VAN CROMBRUGGHE, DEVADDER, VAN
OVERLOOP, Rapporteur.

MESSIEURS,

Depuis 1872, la Magistrature réclame vivement l'augmentation du personnel des tribunaux de première instance de Verviers et de Courtrai ; elle réclame, non moins vivement, l'augmentation du personnel du tribunal de première instance de Charleroi et celle du personnel des parquets des tribunaux de première instance de Mons, de Nivelles et de Dinant. Différer de faire droit à ces réclamations, — qui, après mûr examen, ont été reconnues fondées, — constituerait un véritable déni de justice. C'est ce qui a déterminé le Gouvernement à présenter aux Chambres le Projet de loi actuellement soumis aux délibérations du Sénat, projet que la Chambre des Représentants a adopté, à l'unanimité, dans sa séance du 18 février 1876.

Votre Commission de la Justice, partageant l'opinion de la Chambre des Représentants, a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, l'adoption du Projet de Loi.

Elle appelle la sérieuse attention du Gouvernement sur la nécessité de créer une nouvelle place de Substitut du Procureur-Général près la Cour de Bruxelles, nécessité qui a été signalée au Département de la Justice.

Le Président,
Baron D'ANETHAN.

Le Rapporteur,
Is. VAN OVERLOOP.